

FACTURE : FAACO23040018

Date	Client	Votre référence
06/04/2023	DJ163	Acompte HG-23-02-1

SAS HECTARE
251 RUE DU ROMARIN

34830 CLAPIERS
France

Condition de paiement : VIRT VirementT

Montant TTC	Mode de règlement	Echéance
2 165,40	Virement	06/04/2023
BANQUE : CA ROUEN		
IBAN : FR7618306000101191059040676		
BIC : AGRIFRPP883		

Frais d'accès :

Désignation	Quantité	Prix Brut HT				Prix Net HT	Total HT	Taxe
Acompte - PRECA. FO Saint-Lys	1,00 UN	1 804,50				1 804,50	1 804,50	20,00

Sous-total : 1 804,50

Base taxe	Taux	Montant taxe
1 804,50	20,00 : FRA TVA Encaissements	360,90

Tout retard de paiement entraînera une pénalité, égale au dernier taux de refinancement de la BCE, majoré de 10 points, calculé au prorata temporis sur les sommes restantes dues. (art L441-6 Code de Commerce).

Tout professionnel en situation de retard de paiement est de plein droit débiteur, à l'égard du créancier, d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant minimum fixé à 40€ par facture. (art. L441-6 et art D.441-5 du Code de Commerce).

Dans le souhait d'optimiser vos règlements, et afin d'éviter l'application de cette pénalité conformément à vos conditions particulières nous vous rappelons que vous avez la possibilité de mettre en place le prélèvement automatique.

Altitude Infrastructure Construction

Siège social : 1b place de la Défense - Tour Trinity 92400 Courbevoie | Siège administratif : 2247 Voie de l'Orée 27100 Val de Reuil
SASU au Capital de 40 000 € - R.C.S Nanterre 509 601 282 - N° SIRET : 509 601 282 00171 - N° TVA INTRA : FR50 509 601 282

www.altitudeinfra.fr - Tél. : 02 76 46 30 00

FACTURE : FAACO23040018

Date	Client	Votre référence
06/04/2023	DJ163	Acompte HG-23-02-1

SAS HECTARE
251 RUE DU ROMARIN

34830 CLAPIERS
France

Condition de paiement : VIRT VirementT

Montant TTC	Mode de règlement	Echéance
2 165,40	Virement	06/04/2023
BANQUE : CA ROUEN		
IBAN : FR7618306000101191059040676		
BIC : AGRIFRPP883		

Total lignes HT	1 804,50
Remise accordée	0,00
Total HT	1 804,50
Montant TVA	360,90
TOTAL TTC	2 165,40
NET À PAYER	2 165,40 EUR

Vous trouverez sur notre extranet le détail de vos factures au format Excel :
<https://extranet.altitudeinfra.fr/> onglet gestion / accès FTP

Tout retard de paiement entraînera une pénalité, égale au dernier taux de refinancement de la BCE, majoré de 10 points, calculé au prorata temporis sur les sommes restants dues. (art L441-6 Code de Commerce).

Tout professionnel en situation de retard de paiement est de plein droit débiteur, à l'égard du créancier, d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant minimum fixé à 40€ par facture. (art. L441-6 et art D.441-5 du Code de Commerce).

Dans le souhait d'optimiser vos règlements, et afin d'éviter l'application de cette pénalité conformément à vos conditions particulières nous vous rappelons que vous avez la possibilité de mettre en place le prélèvement automatique.

Altitude Infrastructure Construction

Siège social : 1b place de la Défense - Tour Trinity 92400 Courbevoie | Siège administratif : 2247 Voie de l'Orée 27100 Val de Reuil
SASU au Capital de 40 000 € - R.C.S Nanterre 509 601 282 - N° SIRET : 509 601 282 00171 - N° TVA INTRA : FR50 509 601 282
www.altitudeinfra.fr - Tél. : 02 76 46 30 00